

## Burundi : Nouveau Bras de fer entre la justice et les médias indépendants

RFI, 11 novembre 2011  
 Burundi : trois radios privées sommées de fournir leurs sources de financement  
 Avec notre correspondant à Bujumbura  
 Le bras de fer est de nouveau engagé entre la justice du Burundi et les trois principaux médias indépendants de ce pays, accusés rétrogradement par le pouvoir d'être proches de l'opposition. Les responsables de ces trois stations ont été pour la première fois convoqués en même temps, hier jeudi 10 novembre, et sommés de fournir leurs sources de financement, ce qu'ils ont refusé de faire. Les responsables des trois stations privées sont arrivés presque en même temps devant le parquet de Bujumbura. Puis ils ont été interrogés tour à tour, par des substituts du procureur, qui les ont sommés de fournir le règlement d'ordre intérieur, les statuts, ainsi que les sources de financement de leur station, sans aucune autre forme d'explication.

Après plus de trois heures d'interrogatoire, le directeur de la radio publique africaine Eric Manirakiza, a résumé sa ligne de défense : « On ne peut pas les produire, et nous sommes prêts à toutes les éventualités. On est accusés de quoi ? » De même, les responsables de deux autres stations ont également refusé d'obtempérer, en dénonçant une instrumentalisation de la justice : « C'est une forme d'intimidation, une forme de harcèlement, pour tenter de faire taire les voix discordantes, mais cela ne peut pas être accepté ! ». Depuis plusieurs mois, et la résurgence de nouvelles violences au Burundi, les journalistes des trois stations sont convoqués par le parquet au moindre papier qui dresse le pouvoir. Et il y a deux jours, ce sont les rédacteurs en chef de ces trois stations qui ont été entendus. Le porte-parole de la Cour suprême, qui est en même temps porte-parole du ministère public dans le système burundais, appelle au calme. Il assure qu'on ne peut pas mettre en doute l'indépendance de la justice de ce pays. « Ce n'est pas un acharnement, ça rentre dans le cadre du travail quotidien du ministère public. Et si le ministère public dépend du ministère de la Justice, c'est tout à fait normal. C'est la Constitution », a-t-il conclu.